



Complémentaire santé et prévoyance, quelles différences ?

COMPLEMENTAIRE SANTE

Une complémentaire santé, aussi appelée « mutuelle » ou « assurance santé », est un organisme qui vient en complément de l'assurance maladie pour rembourser vos soins (ENIM, CPAM...)

Comment accéder à une complémentaire santé ?

Le salarié doit se voir proposer une complémentaire santé par son employeur. Ce dernier doit **prendre en charge 50%** de la cotisation de base au minimum. Il existe des possibilités de la refuser (contrat déjà en cours sur la mutuelle obligatoire du conjoint, CDD de moins de 3 mois, temps partiel...).

Pour information, en fonction du niveau de ressources, il est possible de bénéficier d'une aide à la Complémentaire Santé Solidaire qui prendra en charge totalement ou partiellement la cotisation.

Et si le contrat de travail prend fin ?

Au-delà de la fin du contrat, sous certaines conditions (fin de contrat, licenciement, inscription pôle emploi, retraite...) vous pouvez bénéficier d'une **portabilité** de la complémentaire santé.

PREVOYANCE

La prévoyance est une assurance qui peut intervenir en cas d'accident de la vie : maladie, invalidité, accident, perte d'autonomie, décès ...

Comment accéder à une prévoyance ?

Elle peut être souscrite par l'employeur et/ou à titre personnel et vient compléter vos ressources ou vous apporter un capital en cas de réalisation d'un des risques pré cités.



Marins attention, sans prévoyance, vous vous retrouverez avec une baisse importante de vos ressources, notamment en cas d'arrêt de travail (ex : 50% du salaire de la forfaitaire de la catégorie en maladie). Une prévoyance personnelle peut être une solution si vous n'en avez pas via votre employeur ! Des courtiers existent et peuvent vous conseiller.

Il arrive que complémentaire santé et prévoyance soient gérées par le même organisme mais avec deux contrats différents.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Social Maritime de

Nom du poste
02.98.43.44.93
brest@ssm-mer.fr



VOTRE SERVICE SOCIAL MARITIME
Tout au long de la vie